

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 30 - Vendredi 23 août 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Centre d'animation de jeunesse du district de La Neuveville, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ANIMATEUR / TRICE

Degré d'occupation: 50 %

Nous offrons :

- un travail socio-éducatif auprès des adolescents;
- une infrastructure existante ainsi qu'un concept de fonctionnement;
- une collaboration active avec les services communaux.

Nous exigeons :

- une formation d'animateur/trice professionnel/le, d'assistant/e social/e ou une personne au bénéfice d'une licence en sciences sociales ou en psychologie;
- de l'expérience dans le travail de jeunesse;
- de la disponibilité en raison d'un horaire flexible (travail en soirée et week-ends).

Entrée en fonction : dès que possible.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'animateur principal, M. Martin Keller, au no de tél. 032 751 14 60 ou par e-mail à l'adresse :
caj.la.neuveville@net2000.ch.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au mardi 3 septembre 2013.

La Neuveville, août 2013
Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur la révision l'ordonnance sur les tarifs d'électricité de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 27 du 12 juillet 2013 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encounter durant cette période. Ces tarifs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

La Neuveville, le 23 AOÛT 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

PISCINE DU LANDERON

Dès le 1^{er} Août 2013

Abonnements jusqu'en fin de saison

Adultes Fr. 32.- - Enfants Fr. 21.- (Avec photo)

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Approbation au sens de l'article 61 LC

Modification partielle de la réglementation fondamentale comprenant :

- La création d'une zone affectée à des besoins publics (ZBP) « Déchetterie – J » .

Le Conseil municipal, suivant l'article 110 OC, informe que la création d'une zone affectée à des besoins publics (ZBP) « Déchetterie – J » est approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne par décision du 23 juillet 2013.

Cette modification est entrée en vigueur le 23 juillet 2013.

Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, chemin de la Plage 2, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

2520 La Neuveville, le 16 août 2013

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Avis de construction

Requérante : Municipalité de et à 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 1839, au lieu-dit Place de la Gare, commune de La Neuveville

Projet : Réaménagement complet de la déchetterie communale, mise en place d'un candélabre, d'un container bureau, d'un couvert, de bennes destinées à la collecte des déchets et création de 5 places de stationnement

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZBP « Déchetterie »

Recensement architectural : Ensemble bâti D

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Raoul Ribeaud, route du Vignoble 28, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'une piscine enterrée au sud du bâtiment existant ainsi que mise en place d'une pompe à chaleur à l'est du bâtiment existant, à la route du Vignoble 28, sur la parcelle no 150, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 août au 23 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compen-

sation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 août 2013

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Matthias et Christiane Grimm, route de Bienne 165, 2514 Chavannes.

Projet : Remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois, à la route de Bienne 165, sur la parcelle no 1457, ban de La Neuveville.

Zone : Périmètre de protection de Chavannes.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 août au 23 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 août 2013

Services techniques de La Neuveville



JURA BERNOIS

VISITE GUIDÉE | GEFÜHRTE BESICHTIGUNG
LA NEUVEVILLE
VIEILLE VILLE | ALTSTADT

DATE | DATUM **Dimanche 25 août 2013**, de 15h10 à 16h10
Sonntag, 25. August 2013, von 15.10 bis 16.10 Uhr
RENDZ-VOUS Débarcadère BSG | Am Schiffhändle BSG
PRIX | PREIS CHF 10.- par personne | pro Person (enfants jusqu'à 16 ans gratuits
il accompagnés - Kinder bis 16 Jahre in Begleitung gratis)
Sans inscription préalable | a lieu par tous les temps
Ohne Anmeldung | Findet bei jedem Wetter statt

RENSEIGNEMENTS
AUSKUNFTE

Jura bernois Tourisme
Rue du Marché 4
CH-2520 La Neuveville
T: +41 (0) 32 751 49 49 | F: +41 (0) 32 751 28 70
la.neuveville@jurabernois.ch | www.jurabernois.ch



Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

District

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale no 1323 :
Rte 1322 - front. BE/NE (Lignières)
Commune : La Neuveville

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

Tronçon : Route "La Main - Champ Fahy", depuis le carrefour rtes 1322/1323 jusqu'à la frontière BE/NE (aval débouché "Champ Fahy", direction Lignières).

Durée : Du lundi 2 septembre 2013 à 7h00 au jeudi 5 septembre 2013 à 7h00

Exceptions : Aucunes.

Motifs : Pose d'un nouveau revêtement routier. Dans le but de garantir la sécurité du trafic, une qualité de travail irréprochable et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic.

Particularités : La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Renseignements : M. Perrin Frank, tél. 032 488 10 20

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par La Neuveville - Le Landeron - Lignières.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Sonceboz, le 26 juillet 2013

Ponts et chaussées, 3e arrondissement
Service pour le Jura bernois

Nouvelles de l'administration

Deux ou trois ans pour un profond changement de système

Le directoire des nouvelles autorités de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Berne (APEA) a tiré un premier bilan six mois environ après leur création, au 1er janvier dernier. Douze sites opérationnels dotés d'un système uniforme de gestion des dossiers en deux langues ont pu être mis en place en très peu de temps. Durant ces six mois, les APEA ont constitué un réseau avec leurs partenaires

extérieurs, repris 17 500 dossiers des autorités précédentes et créé une permanence. Au cours des mois à venir, les APEA veulent réduire le nombre d'affaires en suspens et améliorer encore la collaboration avec les services sociaux communaux et les mandataires privés.

Un peu plus de six mois après le changement fondamental de système, le directoire des nouvelles autorités de protection de l'enfant et de l'adulte a informé de l'avancement des travaux de mise en place des APEA, lundi (19 août), à l'occasion d'une conférence de presse. M. Jürg Eberhart, président du directoire, a montré ce qui a déjà été réalisé à ce jour. Les onze APEA cantonales et l'APEA bourgeoise qui accomplissent depuis début 2013 les tâches en matière de protection de l'enfant et de l'adulte que leur attribue le Code civil suisse ont ainsi repris 17 500 dossiers traités sous l'ancien droit et établi plus de 7000 nouveaux dossiers. Leurs tâches consistent notamment à instituer des curatelles, ordonner des placements à des fins d'assistance et des mesures de protection de l'enfant, examiner les mesures limitant la liberté de mouvement et décider des pouvoirs légaux de représentation.

En réseau avec des partenaires

Pour remplir au mieux leurs missions les plus diverses, les APEA ont constitué un réseau avec les partenaires extérieurs (services sociaux, préfectures, police et autorités judiciaires, cliniques et foyers, etc.) et professionnalisé la collaboration avec ces derniers. En cas d'urgence, la police peut joindre les responsables des APEA 24 heures sur 24. Les quelque 250 appels reçus jusqu'ici en dehors des heures de bureau montrent que ce service de permanence répond à un besoin. Les APEA ont travaillé d'arrache-pied pour réaliser rapidement un système de gestion des affaires doté de modèles de textes pour permettre – si possible dans les deux langues officielles – un traitement des cas efficient et transparent.

Beaucoup de travail en perspective

Les responsables sont cependant conscients que les APEA doivent encore accroître leur efficacité. Les nouvelles autorités entendent aussi améliorer encore la collaboration avec les services sociaux communaux et les mandataires privés, c'est-à-dire bâtir un esprit de confiance, mieux définir les interfaces et participer à des groupes de travail. Les collaborateurs des APEA ont ainsi effectué 12 000 heures supplémentaires durant le premier semestre 2013 pour mettre en place les nouvelles structures. Faisant leur autocritique, les responsables ont indiqué qu'il restait beaucoup de travail pour adapter « sur mesure » au nouveau droit des cas relevant de l'ancienne législation et faire en sorte que les APEA parlent d'une seule voix sur tout le territoire. D'autres cantons sont toutefois confrontés à des enjeux similaires lors de la mise en place de leurs autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.

Patience de mise

Les responsables des APEA ont saisi l'occasion pour montrer, à la lumière d'exemples concrets, dans quel environnement délicat ces autorités travaillent. Des interventions dans le domaine le plus personnel (par ex. des retraits du droit de garde) posent des exigences élevées du point de vue de l'état de droit et de la procédure, et donc au personnel des APEA et des services sociaux chargés des enquêtes. Le nouveau droit suppose un changement de système fondamental et exige une professionnalisation ainsi qu'une étroite mise en réseau de l'organisation. Pour Jürg Eberhart, il faut donc compter deux à trois

ans avant qu'un tel projet n'atteigne son rythme de croisière. Il a souligné que les APEA procédaient aux enquêtes uniquement en cas d'urgence et sinon instruisaient la procédure

Réponse aux critiques

A l'occasion de ce bilan, les responsables des APEA se sont également prononcés sur les points qui ont soulevé des critiques ces dernières semaines. La nouvelle répartition du travail est conforme à ce qu'exigent le Code civil suisse et le droit cantonal. En général, les enquêtes sont menées sur place par les services sociaux des communes, qui connaissent bien les personnes, afin que les APEA puissent, sur cette base, rendre leurs décisions de manière indépendante et neutre. L'indépendance de la procédure s'en trouve garantie, dans le respect de l'état de droit. Les nouveaux processus sont à la fois opportuns et voulus. La professionnalisation de la protection de l'enfant et de l'adulte à l'échelon du canton n'a jamais été pensée comme un programme d'allègement pour les services sociaux des communes.

Fusion de trois communes du Plateau de Diesse

Le gouvernement bernois a approuvé la fusion des trois communes de Diesse, Lamboing et Prêles en une seule qui portera le nom de Plateau de Diesse. Cette fusion, que le Conseil-exécutif a soutenue en adoptant à la même occasion un crédit de quelque 31 000 francs au titre de prestations complémentaires, prendra effet le 1^{er} janvier 2014.

Seconde lecture du projet de loi sur les caisses de pension cantonales

Le Conseil-exécutif bernois a adopté en vue de la seconde lecture au Grand Conseil la proposition commune avec la commission relative au projet de loi sur les caisses de pension cantonales. Son texte ne présente plus qu'une seule différence par rapport à celui de la commission : il fixe un délai de 30 ans, contre 20 ans pour la commission, à la Caisse de pension bernoise et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois pour atteindre l'objectif d'un taux de couverture de 100%. En ne retenant que cette unique divergence, le gouvernement montre sa volonté de soutenir le compromis selon lequel la capitalisation complète doit être atteinte dans un délai donné. Il réclame cependant des conditions d'application acceptables pour le personnel. Il estime que la situation salariale et financière du canton de Berne appelle un rythme moins rapide et qu'il n'y a aucune nécessité à raccourcir le délai prévu par la Confédération. Le délai qu'il propose pour parvenir à un taux de couverture de 100% a été calculé de telle sorte que les cotisations d'assainissement actuelles du corps enseignant n'augmentent pas et que celles du personnel cantonal soient acceptables. Le Grand Conseil examinera le projet de loi en seconde lecture lors de sa session de septembre prochain.



« Offrez de l'espoir! »
D'aujourd'hui

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Mission: éliminer pour le monde
Case postale, 2003 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12, www.cbm.org
Distrib. CH 87 18253-0



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

AOÛT
Samedi 24
Lundi 26

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

VOTATION POPULAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Gauchat Emile
Membres : Baumann Jonathan
Béguelin Caudoux Noémie

Bureau de dépouillement :

Présidence : Gauchat Emile
Membres : Baumann Jonathan
Béguelin Caudoux Noémie
Balmer Erika
Benoît Christophe

Membre suppléant : Baumgartner Sven

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

FSG NODS

Et oui chers juniors, les vacances sont finies reprise des cours, à partir du 26.08.2013.

Horaires gymnastiques groupes jeunes

1^{ère} et 2^{ème} Infantines
Jeudi de 17h à 18h (Sandra Sunier)
1^{ère} et 2^{ème} Années
Jeudi de 18h à 19h (Véronique Aubry)
3^{ème} à 5^{ème} Années
Mercredi de 18h30 à 20h (Corinne Sunier et Eric Giudice)
6^{ème} à 9^{ème} Années
Vendredi de 18h30 à 20h (Sandra Sunier)

Contact en cas de questions
Sandra Sunier 079 4839870 ou 032 7511846

Pour le comité : Gladys Bourquin

Commune de Nods

ELAGAGE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS

Les haies, arbres et buissons situés trop près des routes ou qui surplombent l'espace réservé à la chaussée mettent en danger non seulement les usagers de la route, mais également les enfants et piétons. Afin d'éviter de tels dangers et également faciliter le travail de la voirie durant la saison hivernale à venir, nous vous rappelons les dispositions légales en vigueur selon l'art. 79 L sur l'introduction du Code civil suisse qui précise :

« Pour les arbres et buissons plantés après l'entrée en vigueur de la présente disposition du 07.06.1970, on observera à tout le moins les distances à la limite, respectivement à la chaussée, suivantes, calculées jusqu'au milieu de l'endroit où se trouve la plantation :

- 5 m pour les arbres à hautes tiges qui ne sont pas des arbres fruitiers, ainsi que pour les noyers
- 3 m pour les arbres fruitiers à hautes tiges
- 1 m pour les arbres fruitiers nains, les arbres ornementaux et les espaliers, pour autant qu'ils soient constamment taillés en vue de ne pas dépasser une hauteur de 3 m
- 50 cm pour les buissons ornementaux d'une hauteur de 2 m au plus, ainsi que pour les buissons à baies et les vignes.

Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50m au-dessus des routes et de 2.50m au-dessus des chemins pour piétons et des pistes cyclables.

Ces distances seront observées aussi pour les arbres et buissons sauvages. »

Nous vous prions dès lors de bien vouloir effectuer la taille nécessaire jusqu'au

30 septembre 2013

Passé ce délai, les travaux qui n'auront pas été effectués conformément aux indications ci-dessus seront exécutés aux frais des propriétaires.

Administration communale

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

23 et 24 août 2013

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nouvelles de l'administration

Conseil cantonal des infrastructures

Un nouvel organe a été créé dans le canton de Berne pour approfondir les connaissances sur la politique cantonale en matière d'infrastructures et favoriser les réseaux, de sorte à fournir une plus large assise à cette politique. Le Conseil cantonal des infrastructures a siégé pour la première fois lundi (19 août), à Berne.

La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a relevé avec satisfaction que plus de 40 personnalités issues du commerce, de l'industrie, de la construction, des transports, du tourisme ou des sciences avaient assisté à la première séance du Conseil cantonal des infrastructures (voir liste des participants en annexe). Elle a souligné qu'une politique d'avenir en matière d'infrastructures présentait un intérêt majeur pour le développement de l'économie cantonale.

Placé sous la direction de la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer, le Conseil des infrastructures est une commission consultative ouverte de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). Ses membres sont régulièrement tenus informés de la politique cantonale en matière d'infrastructures et peuvent suivre les propositions formulées sur les questions qui les intéressent. Les séances permettent l'échange d'informations et servent de plateforme à des discussions animées. Enfin et surtout, ce conseil favorisera la création de réseaux susceptibles de fournir une plus large assise à la politique cantonale en matière d'infrastructures. Comme l'a souligné Mme Egger-Jenzer, le canton a besoin d'un groupe de pression qui se mobilise spécifiquement en faveur des infrastructures lors de la répartition des ressources limitées.

A l'occasion de la première séance du Conseil des infrastructures, le professeur Aymo Brunetti, de l'Université de Berne, a exposé le cahier des charges que doit remplir une politique publique en matière d'infrastructures. Le Conseil des infrastructures envisage de consacrer une réunion, cet automne, à l'actuelle politique cantonale en matière d'infrastructures.

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.ebv-fsa.ch





Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014-2017

Pour le Conseil communal, 10 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur le nom des six futurs conseillers communaux. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
ESPINA Luis	08.05.1959	Lamboing	Technicien en construction
FRÜH Markus	25.04.1956	Lamboing	Educateur
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
LECOMTE Alexia	26.02.1979	Lamboing	Indépendante
RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
RACINE Gilbert	28.01.1947	Prêles	Retraité d'administration
SCHALLER Marie-Claude	01.07.1955	Diesse	Enseignante
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour la Mairie, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour le Président des Assemblées communales, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

BOURQUIN René	17.07.1955	Diesse	Logisticien, empl. de commerce
PETIGNAT Pierre	12.01.1954	Diesse	Professeur
SPYCHIGER Igor	11.02.1972	Prêles	Infirmier

En ce qui concerne la Vice-présidence des Assemblées communales, aucun/e candidat/e ne s'étant présenté/e dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur la personne qui devra assurer la Vice-présidence des Assemblées communales. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes « *Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort* ». Dès lors, les citoyennes et citoyens voteront pour la personne éligible de leur choix. Cette personne doit être majeure, de nationalité suisse et résider dans la commune depuis plus de trois mois.

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 24 et 25 août, le gardiennage sera assuré par M. Etienne Racine. Le Comité

SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle sortie des aînés a été fixée au

mercredi 11 septembre 2013
Rendez-vous devant la poste de Lamboing à 13h00

Nous prions les personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer à l'administration communale, tél. 032 315 11 70, jusqu'au mercredi 29 août, ou au moyen du coupon ci-dessous.

Le repas du soir se déroulera à Lamboing.

Veuillez nous communiquer si vous vous munissez d'accessoires de déplacement.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette journée

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner jusqu'au 29.08.2013

Je désire prendre part à la sortie des aînés 2013 :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

pour la sortie et le repas du soir

pour la sortie seulement

pour le repas du soir seulement

Accessoires de déplacement

Administration communale

VOTATION DU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2013

Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au dimanche avant 10h00.

Attention :
Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Bureau de vote : **Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : M. Huguenin Thierry
M. Humi Christian

Membre suppléant : Mme Kaufmann Gabriela

Bureau de dépouillement : **Dimanche 22 septembre 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Grandjean Murielle
Mme Messerli Jucker Liane

Membre suppléant : Mme Kern Sonia

Présidence : M. Sunier Dominique

Secrétaire : Mme Bourquin Tiffany

ELECTIONS DU DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2013

Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au samedi soir 28 septembre 20h00.

Attention :
Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Bureau de vote : **Dimanche 29 septembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Kati-Kati Rébecca
M. Joly Stanislas

Membre suppléant : Mme Kaltenrieder Anne

Bureau de dépouillement : **Dimanche 29 septembre 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Joliquin Priska
M. Keller Thomas

Membre suppléant : Mme Kaltenrieder Karin

Présidence : Mme A. Hirschi 10h00 à 12h00
M. Ulrich Knuchel, dès 12h00

Secrétaires : Mmes Landry Fabienne et
Tiffany Bourquin



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

Nous avisons la population que, dès la semaine 34 et pour 15 jours environ, divers petits travaux d'entretien du réseau routier seront effectués sur les routes communales. Les tronçons concernés sont :

Le Crêt de Fourmis / Ch. des Saigneules
Les Morels / Vue des Alpes

Nous prions donc les usagers de bien vouloir respecter les signalisations mises en place. Les sociétés chargées de ces travaux feront tout leur possible pour éviter au maximum les désagréments.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ Législature 2014-2017

Pour le Conseil communal, 10 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur le nom des six futurs conseillers communaux. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
ESPINA Luis	08.05.1959	Lamboing	Technicien en construction
FRÜH Markus	25.04.1956	Lamboing	Educateur
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
LECOMTE Alexia	26.02.1979	Lamboing	Indépendante
RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
RACINE Gilbert	28.01.1947	Prêles	Retraité d'administration
SCHALLER Marie-Claude	01.07.1955	Diesse	Enseignante
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour la Mairie, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour le Président des Assemblées communales, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

BOURQUIN René	17.07.1955	Diesse	Logisticien, empl. de commerce
PETIGNAT Pierre	12.01.1954	Diesse	Professeur
SPYCHIGER Igor	11.02.1972	Prêles	Infirmier

En ce qui concerne la Vice-présidence des Assemblées communales, aucun/e candidat/e ne s'étant présenté/e dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur la personne qui devra assurer la Vice-présidence des Assemblées communales. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes « *Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort* ». Dès lors, les citoyennes et citoyens voteront pour la personne éligible de leur choix. Cette personne doit être majeure, de nationalité suisse et résider dans la commune depuis plus de trois mois.

L'administration municipale

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 23 au samedi 24 août 2013

Le container est placé sur le parking
de la halle polyvalente.

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : M. François Gauchat
Administration : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote : Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00

Membres : M. Ludovic Pahud
M. Rémy Reymond
Membre suppléant : M. André Rollier

Bureau de dépouillement : Dimanche 22 septembre 2013 dès 12h00

Membres : M. Daniel Richoz
M. Marco Rizzardo

Membre suppléante : Mme Dunja Rollier

Prêles, le 16 août 2013
L'administration municipale

COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013 -
rendez-vous à 09h30 au funiculaire

La course annuelle du groupe des aînés aura lieu le vendredi 20 septembre 2013. Il s'agit d'une croisière sur les trois lacs.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au 14 septembre 2013 au plus tard.**

Pour cette sortie, vous devez vous munir de votre carte d'identité, ainsi que de votre abonnement 1/2-tarif si vous en possédez un, ceci pour l'achat des billets.

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez appeler Mme Francine Giaouque au 032 315 23 79.

Nous espérons vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giaouque

Talon d'inscription à la Course annuelle 2013 "Fil d'Argent"

Nom(s) :

Prénom(s) :

Rue :

No de tél. :

A retourner **jusqu'au 14 septembre 2013
au plus tard** à Mme Francine Giaouque,
Le Rafour 26, 2515 Prêles

ELECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014-2017

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 20h00.

Attention :

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : M. Marc Jäggi

Administration : M. Daniel Hanser

Bureau de vote : **Dimanche 29 septembre 2013
de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Sarah Rizzardo
M. Rudolf Rolli

Membre suppléante : Mme Margaux Rollier

Bureau de dépouillement : **Dimanche 29 septembre 2013
dès 12h00**

Membres : Mme Isabelle Rollier
M. Frédéric Rollier

Membre suppléante : Mme Silvia Rollier

Prêles, le 23 août 2013
L'administration municipale

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26 JUIN 2013 (Suite de la FOD No 29 du 16 août 2013)

En revanche, un taux inférieur à 0% est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs. Pour l'heure donc, la charge nette des intérêts pour 2012 se situe à 0.56%, la moyenne cantonale se consolidant à 0%.

Comptes 2012 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

C'est M. R. Troehler qui présente ce point. Les comptes sont établis selon le modèle de compte harmonisé MCH1 du canton au moyen du système informatique Solvaxis-pro concept SA à Sonceboz. Le budget 2012 qui prévoyait un total des charges et produits de Fr. 1'220'263.40 a été accepté par les communes membres lors des assemblées de décembre 2011, soit le 14.12.2011 à Prêles. Pour les faits marquants de ces comptes, il faut relever qu'une facture d'honoraires d'avocat de Fr 5'720.50 a été payé en rapport avec les transports de La Praye. De plus, à partir du 1er août 2012, les salaires des enseignants sont facturés aux directions d'école. Ceux-ci ont été supérieurs aux montants estimés par le canton lors du budget. Pour les charges spécifiquement scolaires, elles sont conformes au budget, voir légèrement inférieures. L'école à journée continue occasionne une dépense de Fr. 40'651.25. Un montant de Fr. 14'613.80 est pris en charge par la Communauté scolaire pour les transports du Foyer d'éducation. Une réserve sur les transports de quelques Fr. 75'000, constituée à l'origine de la subvention de ceux-ci, a été dissoute. Le compte annuel du Syndicat de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse clôture avec un résultat de l'exercice comptable nul. Le compte boucle par un total de charges et produits de Fr. 1'241'724.84. Les quotes-parts communales s'élèvent à Fr. 412'064.84 pour l'exploitation et Fr. 511'525 pour les salaires des enseignants envers un montant budgété de Fr. 513'306 et Fr. 476'595.40.

En résumé, il y a un total de 235 élèves sur le Plateau. La clé de répartition pour toutes les charges, sauf le traitement des enseignants, s'établit ainsi: 25% sur le nombre d'élèves, 25% pour le nombre d'habitants et 50% pour le rendement fiscal harmonisé. Pour Prêles, la quote-part du "fonctionnement" se monte à Fr. 143'027.29 pour 75 élèves (23+52) ce qui veut dire que Prêles, avec 31.91% des élèves supporte le 37.12% de la clé de répartition issus des 50% du rendement fiscal harmonisé. S'agissant des enseignants, la clé de répartition est uniquement basée sur le nombre d'élèves. Le total des traitements des enseignants se monte donc à Fr. 511'525 et Prêles, avec 75 élèves et pour 5 mois, la part du traitement des enseignants se monte à Fr. 159'652.65. La Communauté scolaire a pris connaissance de toutes les composantes lors de sa séance du 27 mars 2013. Les communes de Nods et Diesse le 18 juin 2013 et Lamboing le 19 juin 2013 ont acceptés ces comptes lors de leurs assemblées respectives.

Comptes 2012 du Collège du District

C'est également M. R. Troehler qui présente les comptes 2012 du Collège du District. Les comptes sont établis selon le modèle de compte harmonisé MCH1 du canton au moyen du système informatique Solvaxis-pro concept SA à Sonceboz. Là aussi, le budget 2012 a été accepté par les communes membres lors des assemblées de décembre 2011, soit le 14.12.2011 à Prêles et par le Conseil Général de la Neuveville le 14.12.2011. Les faits énumérés ci-après ont influencé le résultat du compte annuel

2012. Le compte "traitement des concierges" présente un dépassement suite à la maladie d'un concierge, dépassement toutefois compensé par le versement des prestations de l'assurance. Le compte "traitement du personnel enseignant" présente également un dépassement, les informations données par le canton lors de l'élaboration du budget étant largement sous-estimées. Pour finir, d'une manière générale, les comptes démontrent un bon contrôle des charges et dépenses. Pour information, les travaux de la place de sport sont terminés et le décompte final établit un coût net inférieur de Fr. 19'076.95. Le compte annuel clôture comme suit au 31.12.2012: charges de fonctionnement Fr. 592'361.31, traitement des enseignants Fr. 631'438.80. Ce qui donne un excédent de charges de Fr. 1'223'800.11. En résumé, il y a un total de 227 élèves au Collège. La clé de répartition pour toutes les charges, sauf le traitement des enseignants, s'établit ainsi: 15% la commune siège, 35% sur le nombre d'élèves, 20% pour la population résidante et 30% pour le rendement fiscal harmonisé. Pour Prêles, la quote-part du "fonctionnement" se monte à Fr. 59'296.05 pour 21 élèves ce qui veut dire que Prêles, contribue à peu près comme la commune de Nods qui totalise 32 élèves. Merci au rendement fiscal harmonisé et au rapport du nombre d'élèves et d'habitants. S'agissant des enseignants, la clé de répartition est uniquement basée sur le nombre d'élèves. Le total des traitements des enseignants se monte donc à Fr. 631'438.80 et Prêles, avec 21 élèves, la part du traitement des enseignants se monte à Fr. 58'415.05. La Commission de la Communauté scolaire a pris connaissance de toutes les composantes lors de sa séance du 13 mars 2013. Les communes de Nods et Diesse le 18 juin 2013 et Lamboing le 19 juin 2013 ont acceptés ces comptes lors de leurs assemblées respectives. La date d'acceptation pour La Neuveville ne nous est pas connue.

Comptes 2012 du Syndicat des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse (SPP)

Mme M. Willemin prend la parole pour la présentation des comptes 2012 des SPP. Les comptes 2012 présentent un excédent de charges de Fr. 36'069.36 malgré une perte prévue de Fr. 80'415.95. Tous les comptes de charges sont en nette diminution par rapport aux montants budgétés; de réels efforts ont été réalisés afin de ne pas faire de dépenses inutiles. Il faut donc relever que les comptes ont pu être améliorés de Fr. 44'346.59 par rapport au budget grâce à ce contrôle très strict des dépenses. Il faut encore souligner que la situation délicate des liquidités n'est pas améliorée par le fait qu'il est parfois difficile d'encaisser factures et amendes. Voici un résumé des principaux écarts. Les indemnités pour officier, officier responsable et préposé se sont révélées moins élevées que planifiées (pour Fr. 35'300). Les dépenses en équipement personnel ont été moins importantes que prévues, malgré un crédit additionnel de Fr. 939.60 qui a été accepté le 20 septembre 2012 pour l'achat de 2 tenues anti-guêpes. Malgré un crédit additionnel de Fr. 12'252 pour le remplacement du matériel PC et un autre de Fr. 1'500 pour l'achat d'une tronçonneuse, les autres dépenses du poste matériel, mobilier et machines ont été moins importantes. Un crédit de Fr. 400 a également été accepté pour 5 supports de remorques et motopompes. Les frais d'eau, d'énergie et de combustible du hangar de Lamboing (pour Fr. 5'651.80) ont été bien plus importants que l'année précédente. S'agissant de l'entretien des véhicules, les services pour les VPI et le tonne-pompe ont coûté moins cher que prévu (Fr. 5'673.75). Aucune



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

réparation imprévue d'importance n'est à déplorer. Le service SMT (téléphone, ports, concessions) n'a pas été facturé. Le poste se monte à Fr. 4'640.80. Il a été déprécié pour Fr. 840 de créances. Le total des taxes d'exemption se sont révélées plus élevées que prévu (pour Fr. 148'532.55).

b. Approbation des crédits additionnels

M. F. Gauchat reprend la parole pour cette présentation. Il appartient encore au corps électoral réuni ce jour en AM d'approuver les crédits additionnels qui ressortent de sa compétence, c'est-à-dire de décharger le CM des élargissements de crédit supérieurs à sa latitude financière et qui ne peuvent pas être considérés comme des dépenses liées. Une dépense est liée si, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent ne dispose d'aucune liberté d'action. C'est le cas par exemple en ce qui concerne la participation de la Commune municipale de Prêles aux traitements des enseignants, des contributions versées à différentes instances. La valeur totale des crédits additionnels se monte à Fr. 539'273.78, dont Fr. 154'635.75 de dépenses liées, Fr. 108'190.78 de la compétence du CM et Fr. 276'447.25, de la compétence de l'AM. Pour cette année comptable 2012, il y a donc lieu de voter les crédits additionnels suivants:

Fr. 32'836.05 -
Dépréciations complémentaires Halle polyvalente

Fr. 63'770.00 -
Provisionnement nouvelle Loi adulte et enfant

Fr. 179'841.20 -
Dépréciations complémentaires du PA

Le Président met donc en votation l'approbation des crédits additionnels présentés ci-dessus. Ces crédits sont approuvés à la majorité.

c. Approbation des arrêtés de comptes

M. F. Gauchat reprend la parole pour présenter les arrêtés de comptes. Les montants globaux des crédits d'engagements, pour un peu plus de Fr. 2'094'150, dont Fr. 783'548 sont déjà réalisés, relativisent en effet nos excédents de revenus. Les arrêtés de comptes à approuver ce soir par l'assemblée sont les suivants:

Assainissement de la station d'épuration

Crédits votés	Dépenses	Solde
310'000	278'168.55	31'831.45

Canalisations de La Praye

Crédits votés	Dépenses	Solde
54'000	54'744.80	-744.80

Achat d'une portion de la parcelle 2296

Crédits votés	Dépenses	Solde
51'150	45'870.00	5'280.00

Réfection des routes 2012

Crédits votés	Dépenses	Solde
120'000	121'416.80	-1'416.80

Crédit d'étude faisabilité d'un chauffage à distance

Crédits votés	Dépenses	Solde
10'000	13'028.40	-3'028.40

Le Président met donc en votation l'approbation des arrêtés de comptes présentés ci-dessus. Ces arrêtés de comptes sont approuvés à la majorité.

d. Prise de connaissance du rapport de vérification

F. Gauchat lit le rapport de l'entreprise SORESA chargée de la vérification des comptes communaux. Ceux-ci ont été révisés le 16 mai 2013. Selon leur appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31.12.2012 sont conformes à la loi. Ils proposent d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2012 qui sont soumis ce soir à l'assem-

blée, avec un actif et un passif de Fr. 5'305'330.51 et un excédent de revenus de Fr. 68'579.43, compte tenu des dépréciations complémentaires de Fr. 179'841.20, et sous réserve de la ratification du crédit additionnel nécessaire par l'assemblée, selon l'art. 85 al. 3 OC.

e. Approbation des comptes 2012

Le Président met l'approbation des comptes 2012 en votation. Ceux-ci sont approuvés à la majorité. Il demande encore un applaudissement pour l'administration.

2. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 2158 À M. MARCEL TRÖHLER - APPROBATION DE LA VENTE

a. Présentation du dossier

M. P. Gurtner prend la parole. La famille Tröhler, présente ce soir dans la salle, a demandé au CM de leur vendre une partie de la parcelle no 2158 "Le Creux" à Prêles, soit un bout de chemin, qui fait office de passage sous leur immeuble. Pour rappel, à l'époque il était utile d'avoir un accès ou passage sous la maison pour les agriculteurs. Mais, aujourd'hui, il n'y a plus d'exploitation agricole et ce passage a plusieurs points négatifs. Il est d'une hauteur très limitée (2m46), ainsi que la largeur. De plus, la porte de l'immeuble donne directement sur le chemin. Il restera toujours un passage possible (route communale) au Nord de la maison. L'accessibilité est toujours garantie pour un véhicule jusqu'au pied de l'immeuble. Le prix est fixé à Fr. 165 le m2 donc un montant de Fr. 20'625. Le CM propose à l'assemblée d'accepter cette vente.

b. Approbation de la vente d'une partie de la parcelle 2158 à M. Marcel Tröhler

Le Président met l'approbation de la vente d'une partie de la parcelle no 2158 à M. Marcel Tröhler en votation. Celle-ci est approuvée par 48 voix contre 4 et 2 abstentions.

3. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Fusion des communes

M. F. Gauchat prend la parole. Les résultats positifs du scrutin populaire du 9 juin 2013 sur la fusion permettent désormais l'édification de la nouvelle commune Plateau de Diesse. En effet, le contrat de fusion a été plébiscité par 65 % des votants, tandis que le règlement d'organisation par 62 % et le règlement concernant les élections et les votations par 63 %, avec une participation de 57 %. Le comité de pilotage (CoPil) composé de 13 personnes et coprésidé par les maires des trois communes contractantes est très satisfait de ces résultats et remercie les électrices et les électeurs de la confiance ainsi témoignée. Dans un contrat de pourparlers, les trois communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles ont pris l'engagement de préparer les bases de la nouvelle commune fusionnée. Ainsi, la première opération consiste à mettre sur pied les élections prévues le 29 septembre 2013, notamment le/la maire, six membres du conseil communal et le/la président(e) et le /la vice-président(e) des assemblées. La nouvelle commune mixte fusionnée constitue un cercle électoral; les élections seront conduites selon le système majoritaire pour une période de 4 ans, avec garantie d'un siège de conseiller communal par village. A cet effet, les listes de candidat(e)s devront être déposées auprès des administrations communales au plus tard le vendredi 16 août 2013 à 17h00. En cas de ballottage ou d'élus en nombre insuffisant, un second tour de scrutin est prévu le 20 octobre 2013. Dès que le nouveau conseil communal sera élu, ses membres pourront collaborer étroitement avec le CoPil à l'édification

de la nouvelle commune. Parallèlement, le CoPil va réactiver les groupes de travail, notamment :

- les finances,
- le personnel,
- les bâtiments et les services,
- les syndicats,
- l'agriculture, les pâturages et les terres agricoles.

Concernant le personnel, des pourparlers sont en cours et devront conduire à l'élaboration de nouveaux contrats d'engagement en fonction des cahiers des charges. Les emplois ont été garantis dans le cadre des négociations. Le siège administratif est prévu à Prêles, alors que les assemblées se tiendront au Battoir à Diesse. Les bases de décision pour l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune mixte "Plateau de Diesse" au 1^{er} janvier 2014 seront mises sur pied par le CoPil et les nouveaux élus ; une assemblée commune réunissant les ayants droit des trois communes contractantes sera convoquée le 5 décembre 2013 au Battoir à Diesse en vue d'approuver le budget 2014, la nouvelle quotité, les règlements et les taxes. Cette deuxième étape est primordiale si l'on veut que la nouvelle commune soit fonctionnelle dès 2014. Ce n'est donc pas une promenade de santé qui attend le CoPil et les nouveaux élus.

b. Carrefour du centre du village

C'est M. M. Jäggi qui présente ce point. Les travaux sont presque terminés, il manque juste quelques détails, comme le gazon par exemple. Les comptes ne sont pas encore bouclés.

c. Résultats du sondage sur l'extinction de l'éclairage public

M. R. Troehler prend la parole. Un prés sondage avait déjà été réalisé lors de l'AM du 26 mars dernier qui avait donné un avis plutôt favorable à l'extinction de la part des citoyens présents. Par contre, lors de l'information au public en avril, l'avis était plutôt négatif. De ce fait, le CM a souhaité consulté l'ensemble de la population par une votation, mais la Préfecture a refusé arguant que cette décision était de la compétence du CM. Aussi le CM a finalement décidé d'utiliser la votation sur la fusion pour effectuer un sondage auprès de toute la population. Il y a eu 360 bulletins de vote entrés qui ont donné 242 oui, 117 non et 1 nul, ce qui donne 2 personnes sur 3 qui sont favorables à l'extinction. Le CM a pris connaissance du résultat le 10 juin et a décidé la mise en œuvre de cette mesure. L'entreprise a réalisé les travaux la semaine du 17 juin 2013. La question qui se pose maintenant est de savoir si nous faisons de la publicité sur cette réduction de l'éclairage public. Le Parc Régional Chasseral, avec sa commission énergie et Lamper, qui a organisé une Fête de la nuit à Lignières en septembre 2012, souhaiteraient faire un cas d'école à ce sujet. Le CM se prononcera à ce sujet le 8 juillet prochain.

d. Halle polyvalente - Isolation de la toiture et projet solaire

M. R. Troehler reprend la parole. D'autres priorités et la nécessité d'également évaluer seulement l'isolation du plafond de cette salle plutôt que de l'ensemble de la toiture nous contraignent aujourd'hui à reporter une quelconque décision à l'AM du 26 septembre prochain. En résumé et pour rappel, à la halle polyvalente, nous avons une consommation de 12'000 litres de mazout par an en moyenne. Nous avons donc un avant-projet solaire, 660 m2, 334 modules de silicium mono-cristallin, inst. 94.64 kW. L'offre pour l'isolation du toit se monte à près de Fr. 200'000. Il manque encore l'offre pour l'isolation de la petite salle de la halle, ainsi qu'une offre estimative pour la ferblanterie. En sachant que la

**Commune**

de Prêles

nouvelle commune "Plateau de Diesse" aura une commission "Urbanisme" avec 9 membres qui seront aussi chargés de problèmes énergétiques, ce pose la question ce soir, "est-ce que quelqu'un serait d'accord de fonctionner et donner un coup de main dans un groupe de travail (commission) pour ce projet?". Personne de l'assemblée n'est disposé à se proposer.

e. Station d'épuration

M. M. Jäggi prend la parole. Les travaux de remise en état des installations de la STEP sont terminés. Le crédit d'engagement voté n'a pas été dépassé. Les comptes ont été bouclés et transmis à l'Office des Eaux et des Déchets du Canton de Berne pour le versement d'environ Fr. 25'000 de subvention. Parmi les travaux réalisés, il y a la pose de barrières autour des bassins, le changement complet de l'électricité et de l'informatique.

4. DIVERS ET IMPRÉVUS

Extinction de l'éclairage public

Suite au débat de toute à l'heure, M. M. Giaque émet la proposition que l'assemblée donne mandat au CM de refaire un sondage après quelques semaines ou quelques mois. Le Président met en votation cette proposition qui est refusée avec seulement 14 oui.

Fête nationale à Prêles

M. H. Barth, Président de la Société de Développement de Prêles, invite tout le monde à venir fêter la Fête nationale le 1^{er} août 2013 à la halle polyvalente. Il recherche encore quelques bénévoles qui peuvent s'inscrire vers lui après l'assemblée.

Pénurie de médecins généralistes

M. M. Spichiger se demande si la commune a entreprise quelque chose afin de trouver des successeurs à nos deux médecins de Prêles ou pense éventuellement mettre un centre médical sur pied. M. R. Troehler peut répondre qu'un premier contact avec les Dr Tritten et Léchet a eu lieu dans le cadre de l'Association des Maires du District. La semaine prochaine, soit le 07.07.2013, il y aura une nouvelle rencontre.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président souhaite un excellent été à tous, plus chaud et plus radieux que ce que nous avons vécu jusqu'à maintenant. Il rappelle que la prochaine AM aura lieu le jeudi 26 septembre 2013. La séance est levée à 22h00.

**Commune mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch

VOTATIONS FEDERALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

Ouverture du bureau :

Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00

Vote anticipé : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 12h00

Attention : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Président	Lecomte	Didier
Membre	Cizmar-Reinhard	Yvonne
Membre	Conrad	Jean-René
Membre	Conrad	Marjorie
Membre	Carrel	Josiane
Suppléant	Brechbühl	Dominique
Suppléant	Carrel	Jean-François
Suppléant	Davide	Marco
Suppléant	Fankhauser	Paul

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

Le Conseil Communal

ELECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013

Ouverture du bureau :

Dimanche 29 septembre 2013 de 10h00 à 12h00

Vote anticipé : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 20h00

Attention : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Présidente	Lecomte	Anne-Lise
Membre	Gianella	Christian
Membre	Giradin	Sophie
Membre	Guanter	Juan-Carlos
Membre	Guillaume	Hervé
Suppléant	Kadiry	Jamal
Suppléant	Krebs	Patricia
Suppléant	Lecomte	Yvonne
Suppléant	Pauli	Lucille

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

Le Conseil Communal

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de et à 2517 Diesse

Auteur du projet : Monsieur Philippe Mottet, garde forestier du Triage forestier Mont Sujet, rue Principale 32, 2534 Orvin

Emplacement : Parcelle no 1012, au lieu-dit Pentier, commune de Diesse

Projet : Construction d'une cabane de bûcheron

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole**Dérogation :** 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 août 2013

Nouvelles de l'administration

Biens illicitement acquis par des potentats

Le gouvernement cantonal bernois a remis un avis favorable à l'occasion de la consultation relative au projet de loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite liées à des personnes politiquement exposées. La préoccupation internationale à l'égard du phénomène des avoirs de potentats ne cesse de croître depuis une vingtaine d'années. Il s'agit de fonds publics que des chefs d'Etat ou de gouvernement ou encore des ministres détournent à leur profit en usant de corruption ou par d'autres manœuvres crapuleuses et qu'ils investissent sur les places financières étrangères. Le projet de loi reprend la pratique actuelle, ainsi que certaines dispositions existantes et regroupe toutes les règles de blocage, de confiscation et de restitution de biens illicitement acquis par des

potentats étrangers jusqu'ici dispersées dans divers actes législatifs.

Annulation simplifiée des poursuites injustifiées

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a pris connaissance d'un projet de révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite qui met en œuvre une initiative parlementaire. Celle-ci demande qu'aucun renseignement concernant des poursuites potentiellement injustifiées ne puisse être communiqué. Afin de mieux protéger les personnes contre les préjudices résultant des poursuites injustifiées, le projet restreint notamment le droit d'accès au registre des poursuites. Il permet ainsi aux personnes poursuivies de déposer une demande auprès de l'office des poursuites compétent pour empêcher que la poursuite dont elles font l'objet au moment considéré soit portée à la connaissance de tiers. Le Conseil-exécutif est d'avis que par rapport à ce qu'elles apportent, ces nouvelles dispositions généreront un surcroît de travail excessif pour les offices des poursuites.

Les donneurs**de sang****SAUVENT
DES VIES**



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ Législature 2014-2017

Pour le Conseil communal, 10 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur le nom des six futurs conseillers communaux. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
ESPINA Luis	08.05.1959	Lamboing	Technicien en construction
FRÜH Markus	25.04.1956	Lamboing	Educateur
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
LECOMTE Alexia	26.02.1979	Lamboing	Indépendante
RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
RACINE Gilbert	28.01.1947	Prêles	Retraité d'administration
SCHALLER Marie-Claude	01.07.1955	Diesse	Enseignante
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour la Mairie, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour le Président des Assemblées communales, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

BOURQUIN René	17.07.1955	Diesse	Logisticien, empl. de commerce
PETIGNAT Pierre	12.01.1954	Diesse	Professeur
SPYCHIGER Igor	11.02.1972	Prêles	Infirmer

En ce qui concerne la Vice-présidence des Assemblées communales, aucun/e candidat/e ne s'étant présenté/e dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur la personne qui devra assurer la Vice-présidence des Assemblées communales. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes « *Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort* ». Dès lors, les citoyennes et citoyens voteront pour la personne éligible de leur choix. Cette personne doit être majeure, de nationalité suisse et résider dans la commune depuis plus de trois mois.

L'administration communale

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DIESSÉ-LAMBOING

Nous informons la population que la déchetterie sera fermée, pour des raisons d'accès, le samedi de la fête villageoise, le 24 août 2013. Nous remercions les usagers de leur compréhension.

Administration communale

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 20 août 2013, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2013.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; Oco

Diesse, le 23 août 2013
Le Conseil communal

SORTIES DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le samedi 7 septembre 2013. Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement. La Visite du Palais Fédéral, pour le groupe inscrit, aura lieu le vendredi 30 août. Nous vous donnons

rendez-vous à 16h00 devant l'ancienne poste. Merci de nous informer si vous avez des empêchements pour cette visite dont le nombre de personnes doit être annoncé à l'avance. Veuillez vous munir de votre carte d'identité.

La sortie annuelle aura lieu le samedi 7 septembre 2013. Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Nous vous donnons rendez-vous à 9h30 devant l'ancienne poste au milieu du village.

Les personnes intéressées à participer à la journée sont priées de s'inscrire à l'aide du talon ci-dessous ou par téléphone au 032 315 15 25.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA COURSE DES AÎNÉS

à renvoyer au bureau communal, 2517 Diesse, jusqu'au 2 septembre 2013

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de personnes :

Repas de midi : Poisson :
Viande :

Secrétariat communal

FÊTE VILLAGEOISE, 23, 24, 25 AOÛT 2013

Transports



Un service de bus est prévu sur le trajet Diesse, Lamboing, Prêles, Châtillon, Lignièrès, Nods, Diesse, durant la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Départ de Diesse, près de l'ancienne poste : 01 h 00 et 03 h 00.

Un départ pour La Neuveville aura lieu vers 03 h 30. Prix : fr. 5.00 par personne.

Cinéma et animations gratuites !

Grâce à nos généreux sponsors, parmi lesquels nous comptons aussi la commune de Diesse, nous pouvons renoncer à percevoir des finances d'entrée pour les films du vendredi et du samedi soir qui sont entièrement gratuits. Sont aussi gratuits les animations du samedi après-midi et évidemment la participation à l'émission de la RTS le Kiosque à musique. Chacun doit se sentir libre de participer.

Restriction de la circulation durant la fête villageoise

La route Diesse-Prêles dans le village de Diesse sera interdite à la circulation du vendredi 23 à 17 h jusqu'au dimanche soir 22 h. Un itinéraire de déviation sera mis en place. Le Chemin Derrière Montet sera aussi fermé à la circulation.

La route Lamboing-Diesse-Nods sera fermée à la circulation dimanche 25 août durant le cortège, soit de 14 h 30 à 15 h 30 environ.

Le comité de la fête espère que ces restrictions de la circulation n'occasionneront pas trop de désagréments aux usagers et remercie chacun de sa compréhension.

Flottez drapeaux !

A l'occasion de la fête villageoise, le comité invite la population à décorer le village et à sortir tous les drapeaux. Chacun peut ainsi contribuer à la réussite de cette manifestation.

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage

Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

BULLETIN DE COMMANDE (à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères raisineux quartelage

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

Appel d'urgence

Tél. 117 Police

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 25 août

10h 30, Culte régional au manège de Diesse, dans le cadre de la fête villageoise. Thème : le cinéma, avec l'Abbé Foé et les pasteurs Rouèche et Suter.

10h Départ Mini-bus « Margrit » devant la Coop

Lundi

20h Reprise des répétitions du Chœur Mosaïque, Maison de paroisse. Venez donner votre voix !

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

20h, Groupe de lecture à la Salle Schwander :

« le désir de tourner la page. Au-delà du pardon »

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

De 13h30 à 17h30, à la belle salle Schwander de la Grand-Rue 13 (porte d'entrée juste à côté du secrétariat) : Mini-bazar d'été et coin café. Cartes, artisanat, vin de paroisse, douceurs, objets décoratifs, etc. Montez les escaliers et faites un saut ! Toute l'équipe vous attend avec plaisir !

Merci de votre soutien à nos activités.

A votre service, pasteur John Ebbutt
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 25. August

10 Uhr, Kirche Ligerz: Taufe von Larissa Blatti, Frauenkappelen. Mit Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

11 Uhr, Spitzberg - Skihütte TV Twann: Bergpredigt auf dem Spitz mit Pfr. Eric Geiser. Anschliessend einfaches Zmittag.

Amtswochen

19. Aug. bis 30. Sept.: Pfrn. Brigitte Affolter
078 623 34 35

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 25 août

10h 30 à Diesse Fête villageoise « Le cinéma » célébration œcuménique au Manège.

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Catéchèse 2013-2014

Pour la moindre information vous pouvez téléphoner au 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
La coordinatrice en catéchèse est à disposition pour vous répondre.

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Fête villageoise

Célébration œcuménique dimanche 25 août à 10h30 au manège de Diesse, thème du cinéma

Catéchisme

Séance présentation du catéchisme pour les 10 et 11^{ème} armos, mardi 27 août 19h30 Maison de paroisse de Diesse

Dimanche 1er septembre

Culte 10h00 Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Diesse, 10h30, centre équestre, célébration œcuménique de la fête villageoise

Dimanche 1er septembre

Culte à 10h. Officiant : M. Joël Pinto

Pour les urgences

Du 21 août au 30 septembre, M. Joël Pinto

078 717 59 94 joel_pinto@bluewin.ch

Contacts

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83, sausser.mireille@bluewin.ch

Paroisse : tél. 032 751 70 82 - Natel : 079 904 16 84

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 24 août

9h15 : L'église à l'étude

10h30 : Culte, pasteur M. Grisier

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 25 août

10h00 Culte jeunesse

- Culte de l'enfance: 3^{ème} à 6^{ème} année scolaire

- Explorateurs: 1^{ère} enfantine à 2^{ème} année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Cœur d'adorateur 20h00 à 21h30

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville,

Flurim (anc. Schuppli) - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au

27 octobre 2013.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49



Tél 143
La Main Tendue

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concenant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch